Annexe A : Modèle du formulaire de première demande : Formulaire de première demande de remboursement d'une spécialité pharmaceutique à base de risankizumab 150 mg pour une arthrite psoriasique de l'adulte, après réponse insuffisante à l'utilisation préalable d'au moins un anti-TNF (§12560000 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du1 ^{er} février 2018)		
I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, numéro d'affiliation à l'organisme assureur) :		
(nom)		
(prénom)		
II – Eléments à attester par un médecin spécialiste en rhumatologie :		
Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste reconnu en rhumatologie, certifie que le bénéficiaire mentionné ci-dessus es âgé d'au moins 18 ans, est atteint d'une arthrite psoriasique insuffisamment contrôlée et remplit simultanément toutes les conditions figurant au point a-1) ou a-2) du §12560000 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1er février 2018:		
 □ Arthrite psoriasique de type poly-articulaire: Conditions relatives à une réponse insuffisante à l'utilisation optimale préalable de méthotrexate Conditions relatives à une réponse insuffisante à l'utilisation préalable d'au moins un anti-TNF, administrée à la dos optimale pendant au moins 3 mois OU une intolérance à un traitement anti-TNF établie et documentée ; 		
⊔ J'atteste qu'au moins un anti-TNF a été administré antérieurement chez ce bénéficiaire à une dose optimal pendant au moins 3 mois, (NB. Ce traitement par anti-TNF doit avoir été remboursé sur base des conditions d § du chapitre IV qui lui sont applicables).		
Nom spécialité :		
⊔ J'atteste que l'intolérance à un traitement anti-TNF a été établie et documentée (NB: ce traitement anti-TN doit avoir été remboursé sur base des conditions du § du chapitre IV qui lui sont applicables.)		
Nom spécialité : du uu/uu/uuuu au uu/uu/uuuu (dates du dernier traitement).		
 Conditions relatives à la présence d'une arthrite active au niveau d'au moins 5 articulations; Conditions relatives à l'obtention d'un index d'au moins 25 au HAQ (Health Assessment Questionnaire) Conditions relatives à l'absence actuelle de tuberculose évolutive, ainsi qu'aux mesures nécessaires quant a la prophylaxie d'une réactivation d'une tuberculose latente. 		
□ Arthrite psoriasique de type oligo-articulaire: - Conditions relatives à une réponse insuffisante à l'utilisation optimale préalable d'anti-inflammatoires non stéroïdiens; de sulfasalazine ; de méthotrexate ;		
 de deux séances de thérapie locale (intra-articulaire) avec stéroides dans la même articulation, à moins d'une contra-indication documentée, endéans 3 mois; Conditions relatives à une réponse insuffisante à l'utilisation préalable d'au moins un anti-TNF, administrée à la dose optimale pendant au moins 3 mois OU une intolérance à un traitement anti-TNF établie et documentée; 		
☐ J'atteste qu'au moins un anti-TNF a été administré antérieurement chez ce bénéficiaire à une dose optimal pendant au moins 3 mois, (NB. Ce traitement par anti-TNF doit avoir été remboursé sur base des conditions d § du chapitre IV qui lui sont applicables).		
Nom spécialité :		

☐ J'atteste que l'intolérance à un traitement anti-TNF a été établie et documentée (NB: ce traitement anti-TNF doit avoir été remboursé sur base des conditions du § du chapitre IV qui lui sont applicables.)
Nom spécialité :
- Conditions relatives à la présence d'une arthrite active au niveau d'au moins 3 articulations, dont au moins une est une articulation majeure ;
 Conditions relatives à l'obtention d'un score d'au moins 4 au NRS (Numerical Rating Scale) évalué séparément par le bénéficiaire et par le médecin.
 Conditions relatives à l'absence actuelle de tuberculose évolutive, ainsi qu'aux mesures nécessaires quant à la prophylaxie d'une réactivation d'une tuberculose latente.
J'atteste que je tiens à la disposition du médecin-conseil un formulaire de description clinique dont le modèle figure à l'annexe B du §12560000 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1 ^{er} février 2018, dont toutes les rubriques ont été entièrement complétées et signées avant l'initiation du traitement, par le bénéficiaire pour le HAQ et pour le NRS dans le cas échéant et par moi-même pour tous les autres items.
De ce fait, j'atteste que ce bénéficiaire nécessite de recevoir le remboursement d'un traitement avec la spécialité pharmaceutique à base de risankizumab 150 mg pour une période initiale de 16 semaines maximum. Je sollicite donc pour le bénéficiaire le remboursement des conditionnements dont le nombre nécessaire pour assurer le traitement pendant les 16 premières semaines de traitement est mentionné ci-dessous, compte tenu:
- de la date présumée de début du traitement : பப/பப/பபப
 de la posologie de 150 mg administrée en sous-cutanée à la semaine 0 et à la semaine 4, suivi d'une dose d'entretien de 150 mg toutes les 12 semaines, ce qui porte le nombre de conditionnements nécessaires pour la

⊔ ⊔ conditionnements de 1 seringue ou stylo pré-rempli de 150 mg (maximum 3)

première période de 16 semaines à :

En outre, je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que le bénéficiaire se trouve dans la situation attestée.

Je m'engage également, lorsque le bénéficiaire aura reçu le remboursement de la spécialité demandée, à communiquer au collège de médecins, désigné par la Commission de Remboursement des Médicaments, les données codées relatives à l'évolution et au devenir du bénéficiaire concerné, suivant les modalités fixées par la Ministre, comme décrites au point g) du §12560000 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1er février 2018.

III - Identification du médecin spécialiste mentionné ci-dessus au point	<u>:II :</u>
(nom)	
1 - [] - [] (n° INAMI)	
/ / (date)	
(cachet)	(signature du médecin)